

Rapport d'Orientation Budgétaire 2021



Conseil municipal du mercredi 16 décembre 2020

Sommaire

PRÉAMBULE.....	3
Cadre juridique du débat d'orientation budgétaire	3
Planning prévisionnel	3
I. LE CONTEXTE NATIONAL	4
A. État des lieux	4
a) La dette et le déficit public	4
b) L'inflation.....	4
c) La croissance française.....	5
d) Le Projet de Loi de Finances 2021 et les collectivités territoriales.....	5
B. Construction budgétaire 2021	5
II. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES	6
A. Les recettes de fonctionnement	6
a) La fiscalité.....	6
b) La taxe additionnelle aux droits de mutation	8
c) La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	9
d) L'attribution de compensation (AC)	9
e) Les autres produits.....	9
B. Les dépenses de fonctionnement	9
a) La masse salariale	10
b) Les dépenses de fonctionnement autres que la masse salariale.....	11
Les charges générales.....	11
Les subventions.....	12
Les charges financières	12
C. Les projets d'investissement	13
a) Les sources de financement.....	13
b) Les investissements	13

PRÉAMBULE

Cadre juridique du débat d'orientation budgétaire

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est un exercice réglementaire imposé par l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales. Il doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Sans aucun caractère décisionnel, c'est une étape essentielle de la vie démocratique d'une commune.

Il permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités déclinées dans le projet de budget primitif et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) doit comprendre des informations sur l'analyse prospective, sur les principaux investissements, le niveau de la dette et son évolution, les taux d'imposition.

Un exemplaire doit être adressé au représentant de l'Etat, à la Communauté Urbaine GPS&O et être publié sur le site internet de la Ville.

Planning prévisionnel

- Conseil municipal du mercredi 16 décembre 2020 : Débat d'Orientation Budgétaire 2021
- Conseil municipal du 10 février 2021 : vote du budget primitif 2021
- Conseil municipal du mois d'avril 2021 : vote des taux d'imposition 2021
- Conseil municipal du mois d'avril ou juin 2021 : vote du budget supplémentaire 2021

I. LE CONTEXTE NATIONAL

A. État des lieux

a) La dette et le déficit public

En 2020, la crise sanitaire de Covid19 a touché l'ensemble des pays du monde. La France, a connu de deux périodes de confinement entre mi-mars et mi-mai, puis à compter de novembre. L'entre deux périodes de confinement est marquée par une reprise en demi-teinte pour les différents acteurs économiques (période estivale).

Cette crise sanitaire sans précédent a été accompagnée de plans et de mesures d'urgence afin de soutenir au maximum le tissu économique français.

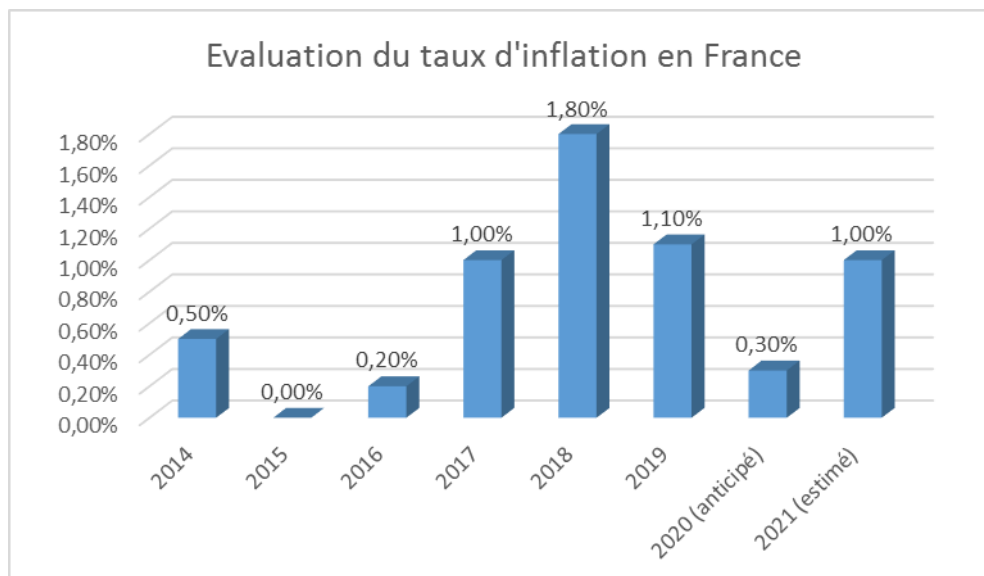
L'impact de cette crise sanitaire entraîne de facto un accroissement du déficit public. Il est estimé de manière prévisionnelle à 7% du PIB pour 2020, contre environ 3% en 2019.

Cette crise sanitaire a également entraîné des décisions supranationales, notamment au niveau de l'Union Européenne, avec un plan de relance de 750 milliards d'euros pluriannuel sur 2021-2027 et un maintien des taux directeurs très bas par les différentes banques centrales.

Les réformes françaises en cours au moment de la crise sanitaire, et envisagées comme pistes d'économies pour le gouvernement français à compter de 2021, ont connu un coup d'arrêt en ce qui concerne la réforme des retraites et un report de l'application de la réforme de l'indemnisation chômage.

b) L'inflation

Du fait de la crise sanitaire, l'inflation connaît une chute en 2020. L'année 2021 pourra être, selon les économistes, marquée par un rebond important de l'inflation en fonction des stratégies des différents acteurs économiques nationaux, européens et internationaux.



Sources : INSEE, la Banque Postale

c) La croissance française

La crise sanitaire de Covid19 impacte fortement la croissance économique française en 2020. Même si les chiffres définitifs ne sont pas à ce jour connus, certains secteurs économiques ont grandement souffert des périodes de confinement et les déclinaisons des aides de l'Etat ne présentent pas encore les effets attendus en termes de reprise économique.

Pour 2020, il est anticipé une récession à hauteur de -8.7% du PIB, contre 1.5% en 2019.

d) Le Projet de Loi de Finances 2021 et les collectivités territoriales

Le Projet de Loi de Finances 2021, construite dans un contexte de tension économique et sociale avérée, a été également rédigée sur la même temporalité que trois Lois de Finances rectificatives pour 2020.

Les trois Lois de Finances rectificatives 2020 permettent de mettre en place des mesures d'urgence et le plan de relance pour soutenir le tissu économique, de limiter son impact social. Le Projet de Loi de Finances 2021 prévoit une continuité des réformes commencées avant 2020 et des mesures complémentaires pour soutenir les différents acteurs économiques.

Ainsi, on retrouve dans le Projet de Loi de Finances 2021 :

- Le maintien du calendrier initial de suppression de la taxe d'habitation, avec un dégrèvement de 30% de TH pour les 20% de ménages encore assujettis à cet impôt,
- Une baisse des impôts de production pour les entreprises (CFE, composée de la CVAE et de la CET),
- Une stabilité dans le calcul de la DGF pour le bloc communal, mais une minoration de 50 M€ de l'enveloppe normée, répartie sur les échelons départementaux et régionaux ; le bloc communal semblerait épargné,
- Le lancement à partir de 2021 de l'automatisation du FCTVA avec une compensation de la charge de TVA des collectivités par l'Etat, basée sur l'année réelle de dépense, avec une fin de déploiement du dispositif en 2023,

B. Construction budgétaire 2021

Le budget 2021 sera marqué par l'impact de la crise sanitaire de Covid19 de 2020.

En fonctionnement, les efforts devront être poursuivis pour rattraper les impacts de la crise et garder une stabilité de résultat. Le travail de l'efficacité de la dépense sera toujours de rigueur et un travail sur les recettes sera également mis en place.

Après plusieurs années sans revalorisation ni modification des recettes des services, une réévaluation du prix des services devra être faite en 2021. Cette réévaluation sera indexée sur l'évolution du coût des services pour la collectivité et des éventuelles évolutions des prestations proposées.

Un travail sur les bases fiscales a été également lancé. Un audit en cours permettra de vérifier l'existence ou non de disparité des valeurs cadastrales des bases fiscales sur la commune, suivi d'un travail de fonds afin d'assurer pleinement l'égalité devant l'impôt des Meulanais.

En investissement, l'emprunt de 3 000 000€ fait en 2020 permet la mise en place d'une stratégie d'investissement sur plusieurs années. Aucun emprunt ne sera contracté en 2021.

En 2021 l'investissement sera essentiellement consacré aux études des grands projets du mandat (Eglise, groupe scolaire Paradis). Sera également lancée la construction d'un second city stade dans le quartier du centre-ville.

La réhabilitation et l'amélioration du confort des bâtiments communaux seront poursuivies.

L'entrée dans le dispositif « Action Cœur de Ville » permet également le recours à de nouveaux financements, la recherche de subventions sera faite en amont du lancement des différents projets d'investissement.

II. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

A. Les recettes de fonctionnement

En 2021, une diminution importante des recettes est à prévoir.

Les atténuations de charges sont en forte diminution par rapport à 2020 et correspondent à une forte baisse des dépenses de personnel, notamment à la suite de la mutation de plusieurs agents de la petite enfance transférés avec la concession du multi-accueil. On note également sur ce chapitre une forte baisse des arrêts maladie depuis 2018.

Les chapitres d'impôts et de dotation sont à ce stade projetés avec prudence avec une perte anticipée de 267 k€ pour 2021, notamment avec un recul des droits de mutation en 2021 à la suite des périodes de confinement en 2020.

Les perspectives de sortie définitives de la crise sanitaire en 2021, font également anticiper une baisse importante des recettes de location de salles, avec une baisse de 50 k€ de recettes (baisse estimée à partir du réalisé connu en 2020).

La prévision de recettes pour 2021 est donc de 9,9 M€ pour l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement.

Chapitres	2019 (CA)	2020 (BP)	2021 (non définitif)
Atténuation de charges (013)	265 154,00 €	320 232,00 €	196 212,00 €
Produits des services (70)	965 390,00 €	669 690,00 €	639 090,00 €
Impôts et taxes (73)	7 080 175,00 €	6 925 049,00 €	6 874 241,00 €
Dotations, subventions et participations (74)	2 958 966,00 €	2 341 080,00 €	2 154 500,00 €
Autres produits de gestion courante (75)	147 170,00 €	122 022,00 €	69 002,00 €
Produits exceptionnels (77)	81 108,00 €	16 000,00 €	16 100,00 €
TOTAL RECETTES REELLES	11 497 963,00 €	10 394 073,00 €	9 949 145,00 €

a) La fiscalité

Le produit fiscal constitue la première ressource des budgets communaux.

En 2021, les recettes fiscales représenteront à Meulan-en-Yvelines environ 56% des recettes réelles de fonctionnement (recette prévisionnelle 2021 : 5,6 M€).

A partir de 2021, la fiscalité directe ne sera composée que de deux taxes : la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

La réforme de la taxe d'habitation étant compensée à l'euro près par l'Etat, il n'y a donc pas de baisse anticipée sur 2021, la taxe d'habitation sera compensée par le reversement de la partie de la taxe foncière du département corrigé d'un coefficient correcteur pour un effet « neutre » pour la collectivité.

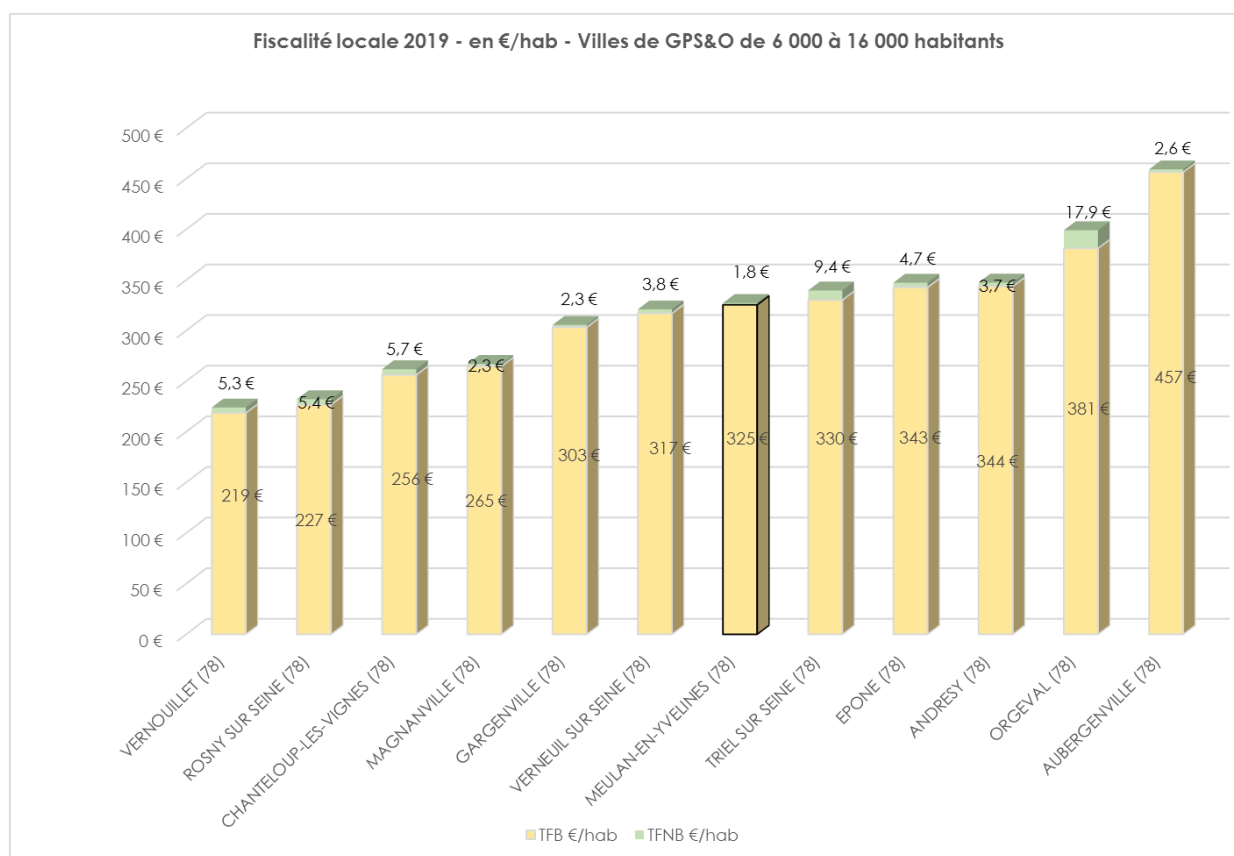
Aucune hausse des taux n'est envisagée sur 2021. Il n'est pas non plus envisagé de revoir la politique d'abattements.

Sources pour les éléments suivants : www.collectivites-locales.gouv.fr et www.data.gouv.fr

Évolution de la fiscalité directe locale entre 2017 et 2019

	Population : 9 252				Population : 9 065	
	2017		2018		2019	
	En %	bases / hab	En %	bases / hab	En %	bases / hab
Taxe habitation	18,16%	1501	18,16%	1547	18,16%	1617
Foncier bâti	24,03%	1256	24,03%	1288	24,03%	1353
Foncier non bâti	75,23%	2	75,23%	2	75,23%	2

Comparatif des impôts locaux avec les villes de 6 000 à 16 000 habitants des communes de la Communauté Urbaine de GPS&O :



La Taxe d'habitation en 2021 :

En 2021, 80% des ménages seront totalement exonérés du paiement de la taxe d'habitation sur le territoire de Meulan-en-Yvelines. Les 20% de ménages encore assujettis se verront appliquer un abattement de 30% en 2021, et 65% en 2022. En 2023, l'intégralité des ménages français ne paiera plus de taxe d'habitation.

La réforme de la taxe d'habitation étant neutre pour les collectivités, les communes percevront la part de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçue par les Départements.

Dans le cas où la part de TFPB du département ne couvrirait pas intégralement la taxe d'habitation perdue par la commune, une compensation sera versée par l'Etat (calcul d'un coefficient correcteur).

Les variables de calcul du coefficient correcteur retenu par l'Etat pour cette réforme de la taxe d'habitation sont :

- Les bases fiscales définitives 2020 (non connues pour Meulan-en-Yvelines au jour de la rédaction du présent document)
- Les taux de fiscalité de 2017 (TH : 18.16% ; TFPB : 24.03% ; TFPNB : 75.23%)

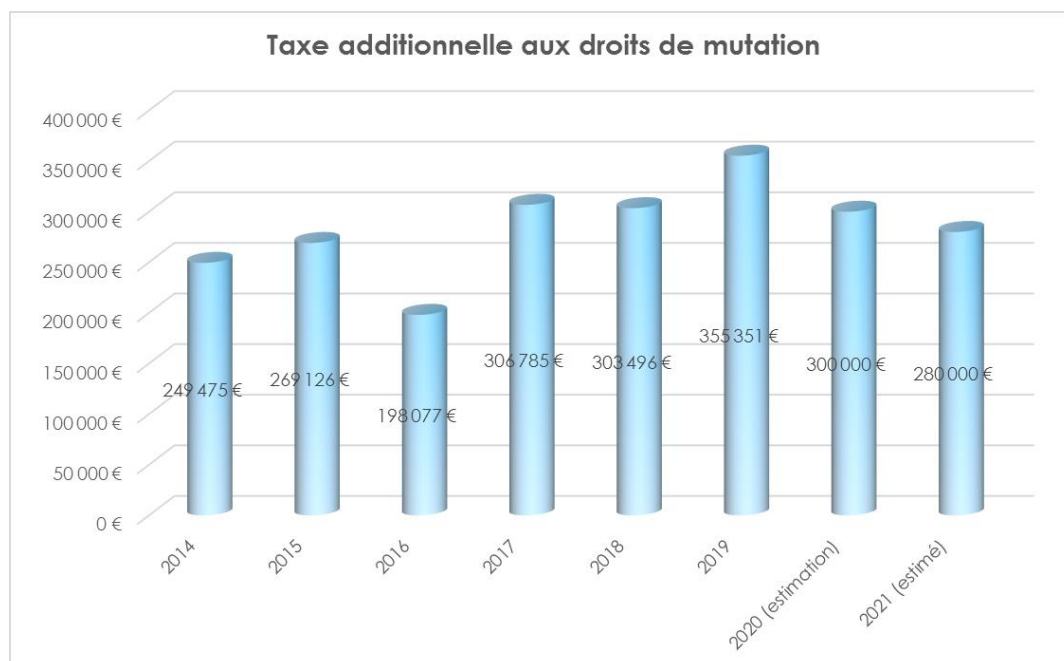
Le produit fiscal prévisionnel 2021 pourra être actualisé après notification par l'Etat des bases définitives pour 2021 dans le courant du 2^e trimestre.

b) La taxe additionnelle aux droits de mutation

La taxe additionnelle aux droits de mutation représente la fiscalité due lors d'une mutation de propriété à titre onéreux.

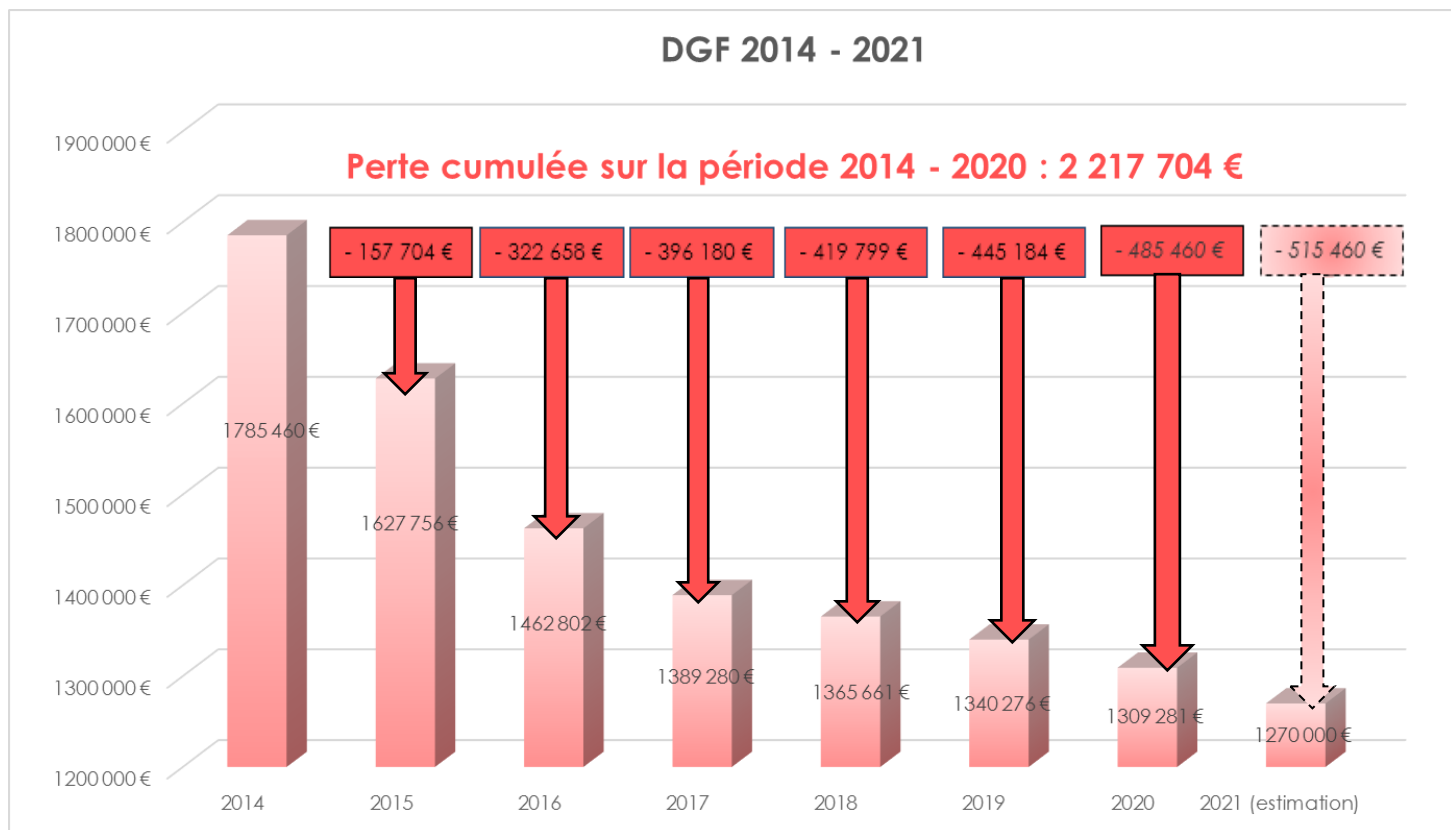
En croissance constante depuis 2017, l'année 2021 sera impactée par la mise en œuvre du PLUi en 2018-2019 (effet sur le 1^{er} semestre) et par la crise sanitaire de Covid19 et ses périodes de confinement (effet sur l'année pleine).

Une baisse de 70k€ est donc envisagée sur 2021 (par rapport au réalisé 2019). Les périodes post-confinement avec des ventes immobilières et une sortie de la crise sanitaire en 2021 permettent d'envisager un retour dynamique des recettes des droits de mutation dès 2022.



c) La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Depuis 2014, la Ville de Meulan-en-Yvelines s'est vu ponctionner plus de 2.2 M€ cumulés sur sa Dotation Globale de Fonctionnement par l'État.



C'est une somme de 1,27 M€ qui sera inscrite au budget 2021 en prévision de la baisse de DGF.

En 2021, c'est une perte de 515 460€ qui est constatée par rapport à l'année 2014.

d) L'attribution de compensation (AC)

L'attribution de compensation (AC) 2021 devrait être identique à 2020 pour 341 000€.

e) Les autres produits

En 2021, la réactualisation des différents tarifs communaux devrait entraîner une hausse des différentes recettes liées aux services.

Cette hausse des tarifs prévue pour la rentrée scolaire 2020-2021 aura un impact peu significatif en 2021 (moins de 10 k€).

B. Les dépenses de fonctionnement

La crise sanitaire de 2020, marquée par des pertes de recettes importantes mais des dépenses stables (les collectivités n'ayant bénéficié d'aucun soutien en ce qui concerne la masse salariale au « chômage » pendant le 1^{er} confinement), combinée à la baisse des dotations depuis plusieurs années impose, à Meulan-en-Yvelines une maîtrise toujours plus rigoureuse de ses dépenses et

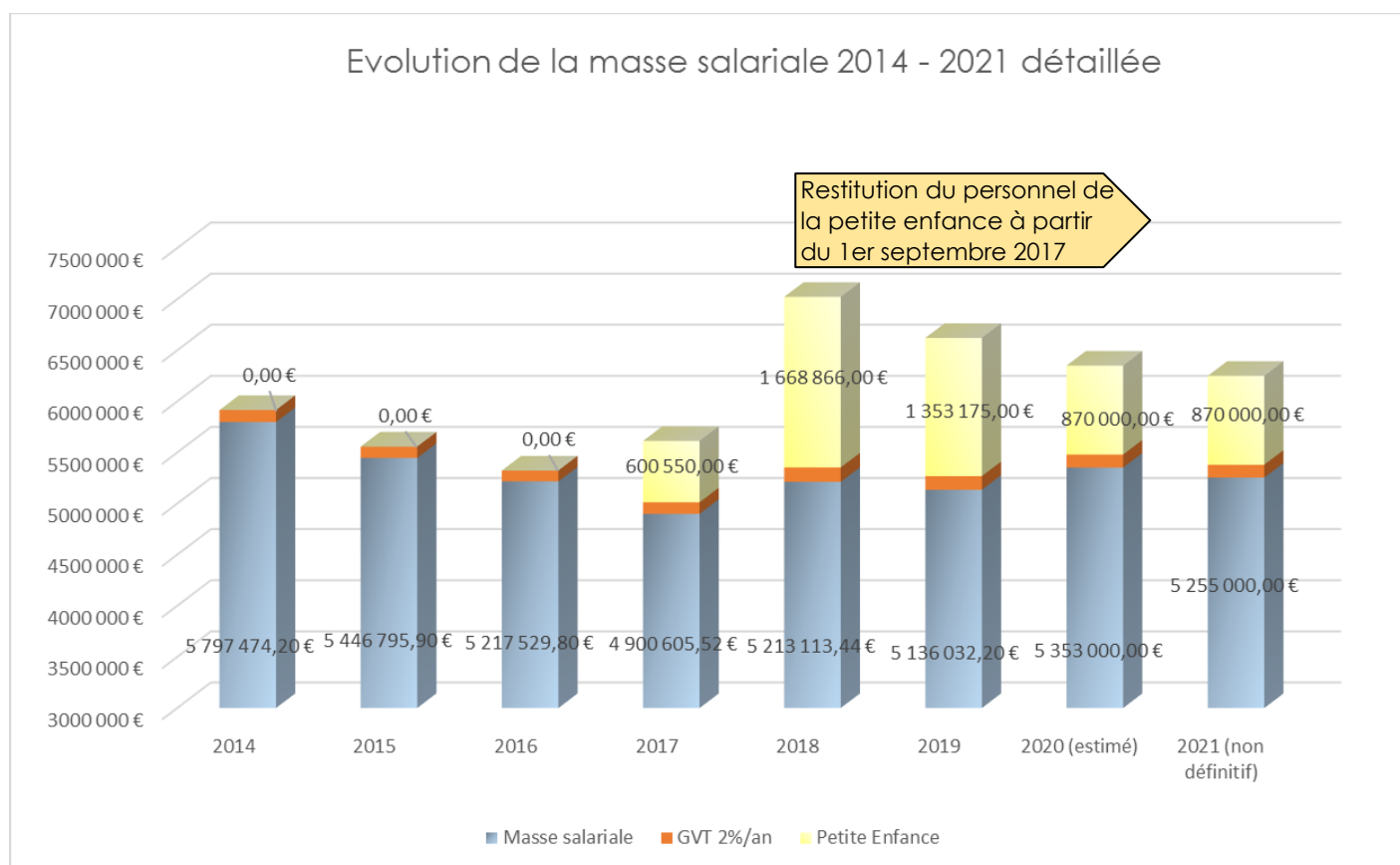
une réorganisation permanente de ses services et de ses pratiques pour maintenir une qualité de service public aux coûts toujours plus contraints.

a) La masse salariale

La masse salariale représente le premier poste de dépenses du budget de fonctionnement avec 6,25 M€ (projection 2021). Elle représentera, en 2021, 59% des dépenses de fonctionnement.

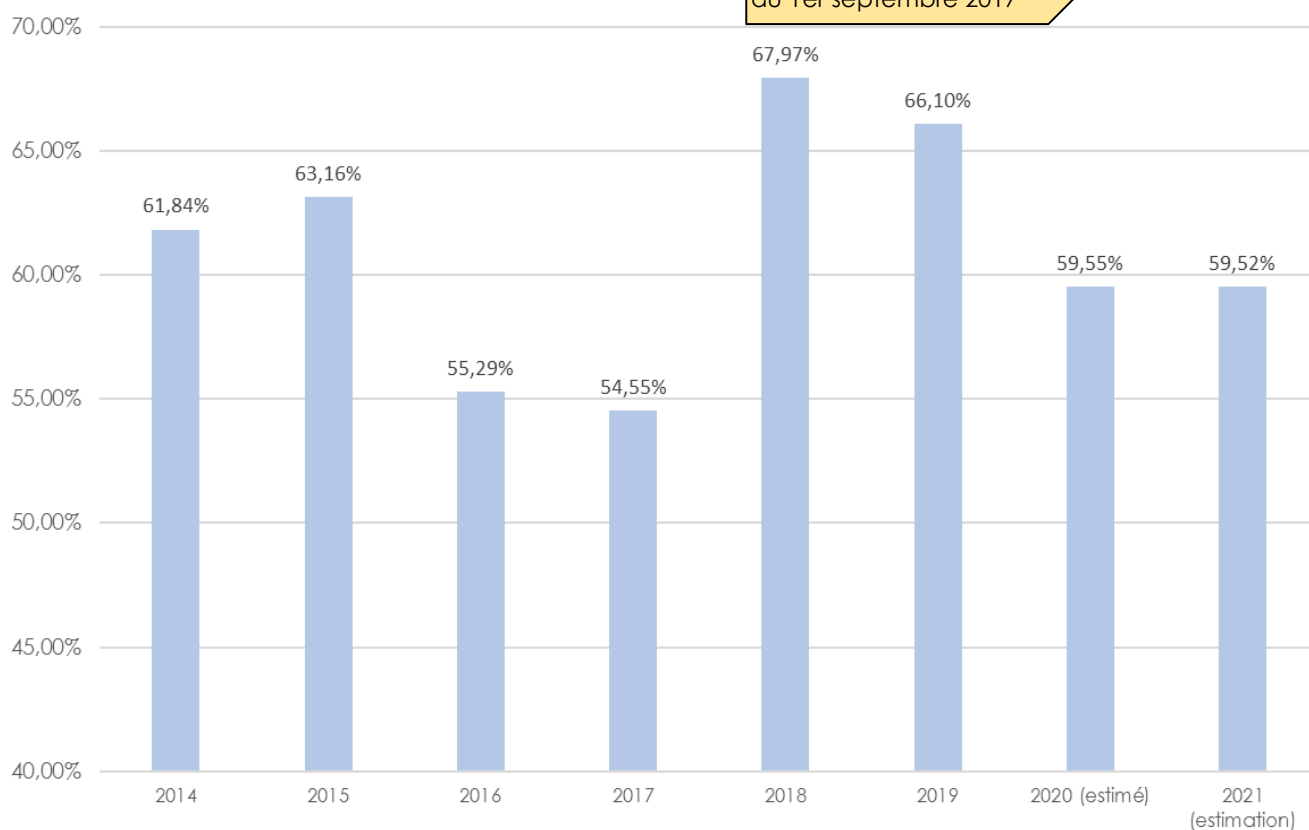
Les effectifs des services resteront stables par rapport à 2020, permettant ainsi de poursuivre l'objectif de maîtrise de la masse salariale par le biais d'une optimisation de l'organisation des services.

Comme tous les ans, le Glissement Vieillesse Technicité (GVT : correspond aux avancements d'échelons, de grades, à la réussite aux concours...) impactera à hauteur de 2% la masse salariale annuelle.



Evolution de la masse salariale 2014-2021 en % des dépenses de fonctionnement

Restitution du personnel de
la petite enfance à partir
du 1er septembre 2017



b) Les dépenses de fonctionnement autres que la masse salariale

Les charges générales

Ces charges représentent 24,2% des dépenses de fonctionnement avec une enveloppe prévue de 2,25 M€ pour 2021.

Cette enveloppe est constituée des différentes prestations utilisées par les services pour la mise en œuvre de leurs activités et projets.

Elle est également grevée par tous les contrats de maintenance, vérification et autres obligations périodiques.

La mise en concurrence systématique lors des achats ou de la mise en place de contrats permet de maîtriser au mieux le niveau de cette enveloppe.

Les subventions

Le soutien financier accordé au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) sera identique à 2020 avec une enveloppe de 200 k€. Cette subvention représente plus de la moitié des ressources du CCAS.

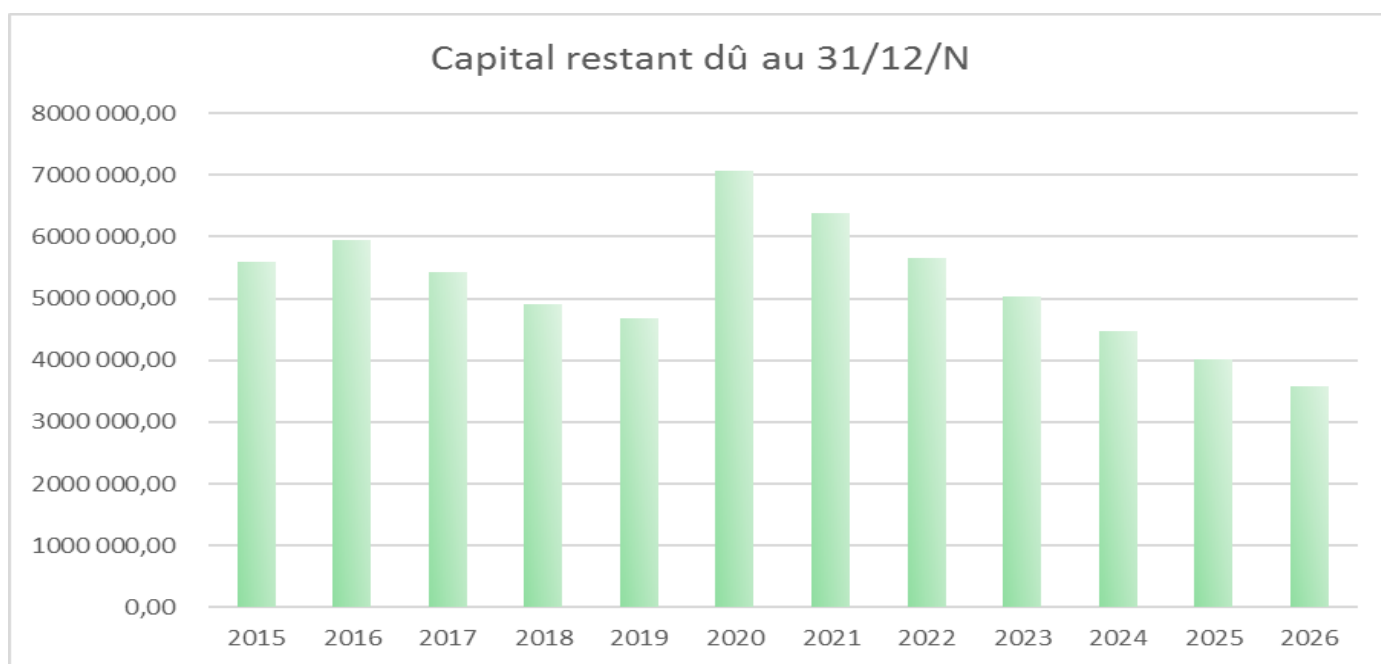
En raison de la pandémie, l'enveloppe dédiée aux associations meulanaises pourra être adaptée en 2021.

La participation obligatoire due à l'école Mercier Saint-Paul est en cours de réévaluation, elle risque de fortement augmenter.

Les charges financières

En 2020, à la suite de la crise sanitaire de Covid19 et d'un maintien des taux bas au début du 2^e semestre 2020, il a été fait le choix stratégique de sollicitation d'un emprunt de 3 M€ dès 2020, permettant de couvrir plusieurs années d'investissement sur le mandat.

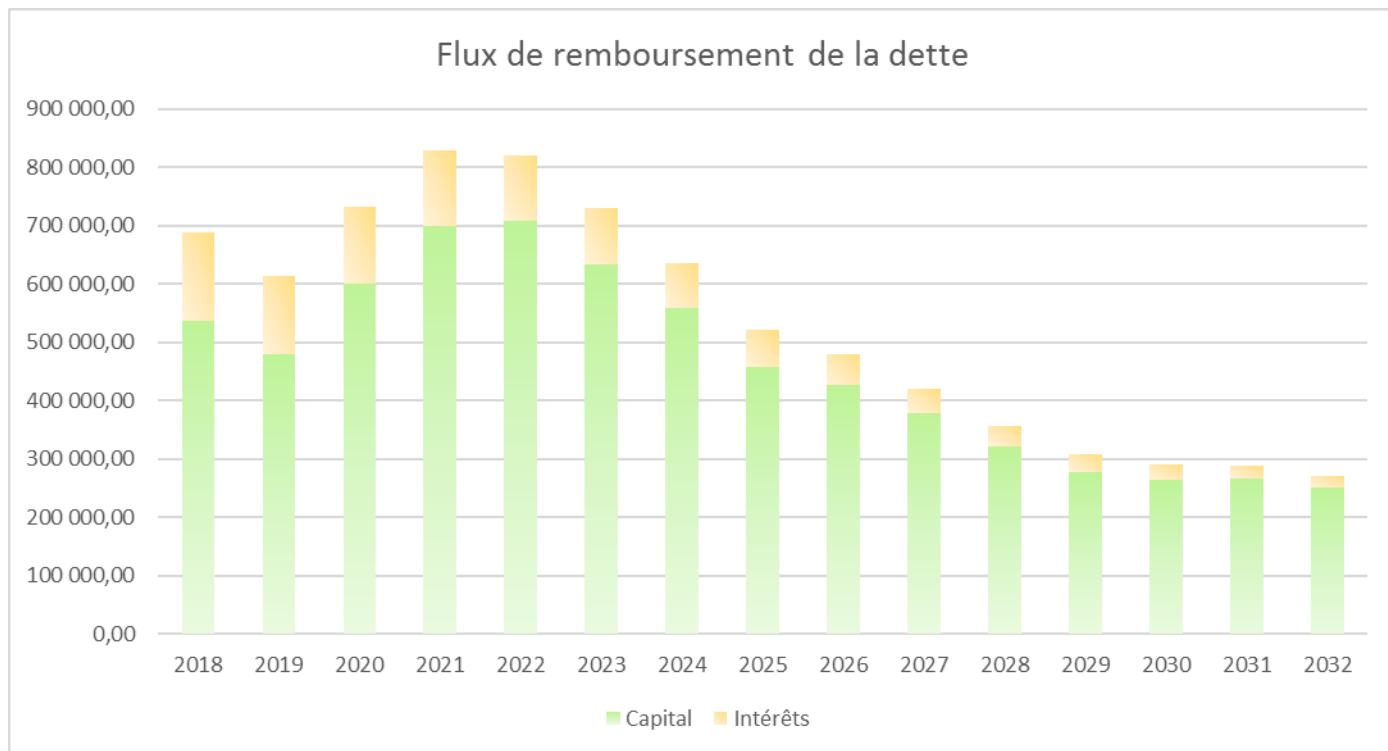
En 2021, le capital restant dû au 31 décembre sera de 6 370 818€.



L'encours de la dette par habitant en 2021 est de 703€ à Meulan-en-Yvelines alors qu'il représente 860€ en moyenne pour la strate de collectivité à laquelle appartient la ville (source : www.collectivites-locales.gouv.fr/etudes-et-statistiques-locales).

Au budget 2021 sera inscrite la somme de 130 462.16€ pour le remboursement des intérêts.

Le flux de remboursement du capital et des intérêts est le suivant :



C. Les projets d'investissement

Comme chaque année, le programme d'investissement se divise en 2 parties :

- L'investissement courant et la réhabilitation des bâtiments,
- Les projets de développement d'équipements et de grandes réhabilitations.

La recherche de financements extérieurs est une constante également en 2021, avec notamment l'accès à de nouveaux financeurs via le dispositif « Action Cœur de Ville ».

a) Les sources de financement

Pour le budget primitif 2021, les recettes externes d'investissement seront estimées à 260 k€ (FCTVA et subventions de nos partenaires notamment), la mise en vente de biens communaux à 620 k€ (terrain du square des Annonciades et terrain du Pré Carpentier) et les recettes d'amortissement à hauteur de 480 k€.

Le résultat excédentaire 2020 en investissement est estimé à 2 M€ et sera intégré au budget 2021 après le vote du compte administratif 2020.

b) Les investissements

L'enveloppe dédiée à l'équipement s'élève à près d'1,3 M€. Elle sera complétée du remboursement en capital de la dette pour 699 183 € et de la participation à l'Agence France Locale (3^e versement sur 5) pour 7,5 k€.

En 2021, plusieurs projets de construction et d'amélioration d'équipements seront lancés :

- Construction d'un city stade en centre-ville sur les berges de Seine (200 k€)
- Aire de jeux sur l'île du Fort et aménagement de ses abords (300 k€)
- Extension de l'aménagement des berges de Seine jusqu'au Square Bézard (200 k€)
- Signalétique des bâtiments communaux (20 k€).

En plus de ces projets d'équipements, 2 études seront réalisées afin d'organiser les travaux sur le mandat :

- Réhabilitation de l'Eglise Saint Nicolas
- Reconstruction du Groupe Scolaire Paradis.

En ce qui concerne les projets de réhabilitation des bâtiments communaux, plusieurs projets essentiels :

- La réfection de la toiture du gymnase (90 k€)
- La clôture des tennis de l'île Belle (30K€)
- La construction d'abris-poussettes à la Maison de la Petite Enfance (13 k€)
La construction d'un columbarium supplémentaire dans le cimetière communal (15 k€).

En 2021, l'enveloppe pour l'investissement courant et la réhabilitation des bâtiments communaux représentera 440 k€, avec notamment les enveloppes suivantes :

- 50 k€ pour la modernisation du parc automobile des services techniques
- 90 k€ pour le remplacement et la modernisation du matériel informatique dans les écoles et les services administratifs, les licences des pro-logiciels
- 150 k€ pour la réhabilitation courante des bâtiments communaux
- 100 k€ pour l'achat de matériel (remplacement ou complément)
- 50 k€ pour les projets d'espaces verts et d'entretien du patrimoine arboré communal.

Sur ce nouveau mandat, les dépenses d'investissement seront partagées entre des projets structurants (église, groupe scolaire, nouveaux équipements) et des projets d'investissement courant pour maintenir le niveau de qualité de service public et améliorer le cadre de vie des Meulanais.

La participation de Meulan-en-Yvelines au dispositif « Action Cœur de Ville », permet la mise en place de certains projets sur une durée de temps assez courte (2020-2024), tout en préservant des capacités de financement pour l'avenir grâce aux nombreux co-financeurs sur les différents projets.